Formation TMD transport matières dangereuses GPL - Initiale

Personnes concernées

Conducteurs de véhicules transportant des matières de la classe 2 de N° ONU 1011, 1075, 1965, 1969 et 1978, dans des citernes ou des véhicules-batteries de capacité totale supérieure à
1m³ ou des conteneurs-citernes de capacité individuelle supérieure à 3m³. Conducteurs ayant déjà suivi une formation de base en cours de validité.

Objectifs de la formation

Permettre aux conducteurs de véhicules d'acquérir les connaissances nécessaires pour effectuer des transports de matières dangereuses en citerne, conformément aux prescriptions de l'ADR et de l'arrêté français TMD.

Contexte

L'arrêté TMD et la réglementation internationale ADR obligent les conducteurs de véhicule de transport de matières dangereuses à posséder les connaissances de base pour le transport de ces produits en colis ainsi que des connaissances complémentaires nécessaires pour les autres spécialisations citernes visées. GPL signifie gaz de pétrole liquéfié.

Contenu de la formation

- Présentation du Stage et Organisation,
- Quiz d'évaluation initiale,
- Présentation des produits à transporter,
- Comportement et caractéristiques des gaz,
- Risques présentés par les gaz inflammables,
- Dangers de l'électricité statique,
- Classification des GPL,
- Equipements de protection individuelle,
- Construction des véhicules citernes GPL,
- Equipements spécifiques,
- Dispositifs de sécurité,
- Installations de stockage en clientèle,
- Livraison en vrac des GPL par porteur complet,
- Livraison mesurée chez les particuliers,
- Mesures de sûreté,
- Risques liés aux mouvements des liquides,
- Accident de la circulation,
- Agir sur le comportement pour réduire le risque,
- Règles de conduite spécifiques, tunnels, limitation de vitesse, stationnement,
- Examen,
- Synthèse et évaluation du stage.

Formation TMD transport matières dangereuses GPL - Initiale

Prérequis
Posséder un permis en état de validité. Être titulaire d'une formation de base (IB) en cours de validité

Durée
Formation théorique et pratique de 2 jours soit 14 heures

Formateurs
Cette formation est réalisée par un organisme agréé par Arrêté Ministériel (Son identité et ses références d'agrément sont mentionnées sur le devis et la convention de formation)

Dispositifs de suivi
Feuille d'émargement par demi-journée. Attestation de stage

Lieu de formation
Au sein d'un centre City'Pro où les plateaux techniques sont validés par un certificateur, ou dans l'entreprise du candidat, si les conditions techniques sont respectées et répondent au cahier des charges de la recommandation

Méthodes pédagogiques
Exposés étayés par des diaporamas, des vidéos ou des études de cas. Remise d'un support de formation. Questions réponses, partage d'expériences

Validation des acquis
Évaluation théorique réalisée à la fin de la formation. La réussite à cet examen permet l'obtention d'une carte ADR complétée de la spécialisation visée

Délais d'accès
Variable selon modalités de financement et disponibilités en centre

Modalités d'accès
Consultez la page centre sur le site city-pro.info

Accessibilité
Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public. Se renseigner auprès du centre concernant l'accès à la formation visée

Tarifs et financements
En centre City'Pro ou sur city-pro.info